

Mise à disposition du public Modification simplifiée n°2 du SCoT

Du lundi 13 octobre 2025 au lundi 17 novembre 2025

Objectifs

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Métropole Savoie organise une mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée. Cette modification a pour objectif **l'intégration des orientations nationales en matière de réduction de la consommation foncière**, telles qu'introduites par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Elle vise notamment à adapter la trajectoire de sobriété foncière du territoire de Métropole Savoie inscrite dans le SCoT



Le dossier mis à disposition du public est accessible sur le site internet de Métropole Savoie : <https://www.metropole-savoie.com/>

Le dossier de consultation et un registre d'observations sont disponibles au siège de Métropole Savoie : **25 rue Jean Pellerin 73 000 Chambéry** aux horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi
08h30 - 12h00 | 13h30 - 17h00

Le public peut également adresser ses observations par courrier à l'adresse suivante : **25 rue Jean Pellerin 73 000 Chambéry** et par mail à : urba@metropole-savoie.com

Retrouvez le dossier de mise à disposition
du public sur notre site internet

[metropole-savoie.com](https://www.metropole-savoie.com)